

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 3

Artikel: Tessin : législation modèle

Autor: Ish

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-286793>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

haïs». C'était simple et radical. L'année 1994 voudrait rendre un peu sa gloire ternie à la famille en lui consacrant une année, l'AIF, Année internationale de la famille, proposée par l'ONU en 1989.

En organisant un Comité neuchâtelois de coordination et de préparation de l'Année internationale de la famille, fort de 34 associations, les Neuchâtelois sont apparemment bien décidés de susciter une réflexion sur la place des familles dans une société en mutation, son rôle, ses conditions de vie dans chaque milieu, son apport culturel, etc. Et peut-être aussi évoquer son avenir. Tenant récemment conférence de presse à La Chaux-de-Fonds, le comité a présenté les activités liées à l'AIF.

L'objectif est bien de «permettre aux familles de la région et de l'extérieur de se rencontrer, de vivre des moments de fête ensemble, de partager leurs joies et leurs attentes; d'offrir la possibilité de mieux connaître les associations du canton se préoccupant de problèmes de politique familiale et sociale; de faire renaître la tradition de la fête de la Saint-Jean, d'origine celtique, avec ses grands feux, ses danses, ses balades à la montagne, jeunes et moins jeunes mêlés».

Dans le cadre de l'Année de la famille, on relèvera aussi un cours public distillé à l'Université de Neuchâtel. Huit cours consacrés à différents aspects de la famille seront donnés entre avril et juin. Certaines de ces conférences étant reprises par l'Université populaire à La Chaux-de-Fonds. Les musées et les bibliothèques du canton eux aussi organisent différentes manifestations sur le thème de la famille.

Caritas, l'Ecole des parents, les associations féminines qui invitent Evelyne Sullerot, et d'autres, se donnent cette année comme objectif une reconnaissance de la famille dans le développement de la collectivité.

Présent, naturellement, dans cette ronde familiale, le Bureau neuchâtelois de l'égalité et de la famille sortira cette année un Classeur des familles, sur le modèle du QAR jurassien. Il s'agit d'un classeur de 400 pages qui offre des informations juridiques, pratiques, sociales, affrontant les thèmes les

plus divers: mariage, divorce, violences sexuelles, travail, assurances, logement, etc.

Bref un coup d'œil sur ce parcours neuchâtelois destiné aux familles, il est possible de se renseigner de manière plus précise auprès du Bureau de l'égalité et de la famille, tél. (039) 21 81 00.

Bienne-Berne

Première bougie

(nh) – Ce 19 mars, cela fera un an que EFFE a ouvert ses portes en vieille ville de Bienne. Un an que l'Espace de femmes pour la formation et l'emploi s'efforce de favoriser la formation des femmes et d'offrir gratuitement des cours à celles et ceux qui sont au chômage.

En raison de la crise économique, particulièrement aiguë dans la région biennoise et le Jura bernois, la nécessité de EFFE a vite été démontrée. Bénéficiant du soutien financier de l'Ofiamt, de la Direction cantonale de l'instruction publique et de la ville de Bienne, EFFE a axé ses premiers cours et stages sur le développement personnel, le changement de cap et le plaisir de communiquer. Ses différents cours ont permis aux unes d'apprendre à mieux connaître leurs intérêts, repenser le partage entre famille et travail ou encore apprendre à développer leurs potentialités; les autres ont pu acquérir ou parfaire une technique de recherche d'emploi et apprendre à s'exprimer en public. Certains de ces cours ont été mis sur pied en collaboration avec l'Université populaire, l'Oriente professionnelle, ainsi que d'autres institutions pour la formation des adultes de la région.

De fil en aiguille, de nombreux cours ont revu le jour, sous forme mixte notamment, et de nouveaux ont été ajoutés au programme de l'institution, comme «Initier et mener un projet de A à Z». Dans les mois à venir, des programmes d'occupation devraient venir enrichir l'offre de l'institution.

En parallèle, EFFE propose également depuis ses débuts des entretiens individuels et organise un jeudi par mois des conférences abordant diffé-

rentes thématiques spécifiquement féminines. Trois membres de l'association de EFFE ont également créé un journal consacré à EFFE, édité à 1200 exemplaires tous les 2 ou 3 mois.

Le 17 mars, pour fêter en bonne et due forme sa première année d'existence, EFFE organise une soirée dans son local au numéro 4 de la rue Haute.

EFFE, case postale 3522, rue Haute 4, 2502 Bienne. Tél. (032) 22 66 02.

Tessin

Législation modèle

(lsh) – Parmi les 26 législations cantonales sur les allocations familiales, le Tessin vient de proposer un nouveau modèle, le plus avancé en Suisse du point de vue de la politique sociale familiale. Inspirée par le concept de revenu minimum garanti, il a été sollicité par les chrétiens-sociaux (en particulier par l'actuelle conseillère nationale Mimi Lepori Bonetti). La réforme de la loi cantonale a eu une longue gestation au niveau de la réflexion sur l'approche sociale. L'année de la famille vient de commencer et le département, guidé par le socialiste Pietro Martinelli, ainsi que le Conseil d'Etat, propose au Parlement une réforme radicale et originale de l'aide aux familles. Le terme d'allocations familiales a changé en «prestations familiales». L'objectif prioritaire des prestations familiales - dit le message - est celui de compenser les frais supplémentaires dus à la naissance et à l'existence d'un enfant. Le rôle des allocations familiales est donc celui de corriger les différences économiques entre deux ménages et cela en fonction de la composition de la famille. Le bien-être de la famille - précise encore le message - est fortement influencé par le nombre d'enfants, mis en relation avec le revenu de cette famille. A côté de l'allocation familiale de base pour tous les salariés et de l'allocation pour jeunes en formation - connue pratiquement dans tous les cantons - deux nouvelles formes d'aide seront discutées par le Parlement. Le débat est assuré surtout dans les mouvements de femmes de toute tendance politique.

L'allocation «intégrative» sera reconnue jusqu'à l'âge de 15 ans lorsque le revenu familial ne couvre pas les besoins vitaux de l'enfant. Elle sera financée sur le modèle des prestations complémentaires AVS. L'allocation de la petite enfance répondra, au niveau cantonal, au vide juridique de l'assurance maternité. Mais elle sera également utilisée pour soulager les familles monoparentales. L'allocation est prévue pour les premiers trois ans de l'enfant (l'école maternelle au Tessin accepte les enfants à partir de trois ans). Les chiffres seront calculés sur la base concrète du budget familial. Les contributions pour l'allocation de base et pour celle destinée aux jeunes en formation resteront à la charge de l'employeur. Les deux autres seront payées par le Canton comme prestations sociales, avec aucune retombée sur les employeurs, mais également - paraît-il - sur les finances publiques grâce à un système de redistribution sociale.

Tessin

Appel pour l'AVS

(lsh) – 3400 signatures en trois mois. Tel est le résultat obtenu au Tessin par l'appel aux parlementaires contre l'augmentation de l'âge AVS pour les femmes, et contre l'introduction de la rente unique. Lancé par la Coordination des femmes de la gauche, soutenu par le Parti socialiste, le cartel syndical cantonal, les fédérations du bâtiment et de l'industrie, des cheminots et des services publics, l'appel a été remis à la députation tessinoise des Chambres fédérales qui sera chargé de défendre la dixième révision de l'AVS. Convaincre femmes et hommes que l'augmentation de l'âge AVS des femmes est inacceptable n'a pas posé de problèmes: l'indignation dans la population est très forte. De même pour l'hypothèse de l'introduction d'une rente AVS unique, égale pour tous. Mais sur ce point, la Commission du Conseil des Etats à fin janvier a changé d'avis et serait prête à étudier une nouvelle formule du splitting (rente indépendante de l'état civil) déjà acceptée